

NATURE

Le pigeon des villes

Ni domestique, ni sauvage



Libéré de sa captivité d'autrefois, le pigeon des villes est l'un des rares oiseaux dont les effectifs croissent aujourd'hui, parfois au détriment d'autres espèces et de nos monuments.

■ Quelle est l'espèce de pigeon qui habite nos villes ?

Il s'agit principalement du pigeon biset. Avant d'adopter nos bâtiments, il nichait initialement dans les falaises. Il a fait l'objet d'une domestication et il y a plusieurs dizaines d'années, sa forme sauvage a complètement disparu de Bourgogne. Elle existe encore dans certaines régions.

Les individus peuplant nos zones urbaines sont les descendants de pigeons domestiques relâchés. On parle d'oiseau "féral" pour qualifier ce retour à l'état sauvage. Le pigeon biset a un plumage gris avec une zone irisée verte et violacée au niveau du cou. Les pigeons des villes peuvent, pour leur part, avoir un plumage aux couleurs très variées du fait des sélections esthétiques opérées par le passé.

Une autre espèce se rencontre également en ville, le pigeon ramier. Il se différencie par sa forte carrure et sa tache blanche au cou. Contrairement au biset qui s'établit dans les édifices, le ramier construit son nid dans les arbres.

La troisième espèce présente dans l'Hexagone, le pigeon colombin, est beaucoup moins commune et niche dans les arbres creux des milieux arborés.

■ Son caractère féral donne-t-il au pigeon des villes un statut particulier ?

trées des clochers et des combles pour la chouette effraie, à condition qu'aucune colonie de chauves-souris ne s'y trouve, car elle prédate aussi ces mammifères déjà très fragilisés. Pour le faucon pèlerin, les hauts monuments sont à cibler. »

Cécile DÉTROIT
Ornithologue médiatrice environnement à la Société d'histoire naturelle d'Autun-Observatoire de la faune de Bourgogne

Le pigeon biset urbain n'a pas vraiment de statut juridique. On considère qu'il n'est pas domestique, et il est interdit de le nourrir comme de le chasser. Le contrôle de ses populations ne peut être engagé que sous l'autorité des maires, qui peuvent prendre un arrêté pour des raisons de salubrité publique.

En France, après avoir chuté entre la fin des années 1980 et 2000 notamment suite à des opérations de régulation, les effectifs de l'espèce ont doublé ces 20 dernières années. L'oiseau étant de taille conséquente et sédentaire, il génère une quantité non négligeable de fientes riches en phosphates et résidus azotés qui peuvent dégrader les bâtiments et monuments. Les pigeons peuvent, par ailleurs, gêner d'autres espèces pour nidifier. Cela peut pénaliser les moineaux, martinets, choucas des tours, et indirectement les chouettes et chauves-souris qui se heurtent aux dispositifs anti-pigeons.

■ Comment limiter ces nuisances ?

Restreindre la disponibilité

POUR EN SAVOIR PLUS

■ Un site internet

Un résumé des informations pratiques est à retrouver sur la fiche "SOS le pigeon des villes" à télécharger sur le site de la Société d'histoire naturelle d'Autun - Observatoire de la faune de Bourgogne <https://observatoire.shna-ofab.fr>, onglet "SOS".

en nourriture est primordial. Tendre des fils en inox devant les constructions ou disposer des piques émoussées est efficace pour empêcher les oiseaux de se percher. Placer une planchette sous leurs lieux de stationnement permet de minimiser l'impact des fientes.

Si l'on souhaite bloquer l'accès à un bâtiment comme une église, il faut veiller à le laisser ouvert aux chauves-souris : des dispositifs existent pour garder un passage suffisant pour elles. Les pigeons évitant les endroits très sombres à l'inverse des autres espèces, des aménagements peuvent aussi être pensés pour réduire la lumière naturelle.

PAROLES D'EXPERT

« L'accueil des oiseaux est une approche alternative intéressante lorsqu'on cherche à maîtriser des dégâts liés aux pigeons ou pour répondre à des enjeux sanitaires. En complément d'autres mesures, l'installation d'un pigeonnier peut constituer une solution. Cela permet de cantonner les populations dans un espace dédié non problématique. La pose de nichoirs pour prédateurs peut quant à elle améliorer la régulation naturelle des effectifs. Elle peut se faire aux en-



PARTENARIAT

Cette page est réalisée en partenariat avec l'association fédératrice Bourgogne Franche-Comté Nature, association rassemblant vingt-quatre structures ayant trait à la biodiversité. Une coopération nécessaire afin de mieux « transmettre pour préserver ».

BIBRACTE

Une appli pour garder le cap

Découvrez Bibracte comme vous ne l'avez jamais vu avec l'application "La Boussole" ! Directement consultable depuis votre smartphone, La Boussole vous aide à vous orienter sur le mont Beuvray et vous propose une sélection des principaux sites et points de vue remarquables de Bibracte. Plus d'information sur <https://www.bibracte.fr/>.

CRÉDITS

Coordination : Daniel Sirugue, rédacteur en chef de Bourgogne-Franche-Comté Nature et conseiller scientifique au Parc naturel régional du Morvan.
Illustration : Gilles Macagno
Rédaction : Cécile Déroit